



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juillet 2023, à 19 h 30, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire.

À laquelle sont présents :

- Rachel Grégoire, conseillère district # 1
- Alain Robert, conseiller district # 2
- André Renaud, conseiller district # 3
- Myriam Derome, conseillère district # 4
- Dominique Majeau, conseiller district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Germain Majeau, maire, déclare la présente séance ouverte.

À moins d'une mention spécifique contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
 - 2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2023
 - 2.2 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 19 juin 2023
3. APPROBATION DES COMPTES
 - 3.1 Comptes à payer
 - 3.1 Décompte #1 – Réfection de la rue Rivest
 - 3.2 Paiement du huitième versement à Les Sables Fournel et fils inc. – autorisation
4. DÉPÔT DE RAPPORTS
 - 4.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (juin 2023)
5. AFFAIRES DIVERSES
 - 5.1 Nomination Myriam Dion au poste de secrétaire-réceptionniste et préposée à la taxation
 - 5.2 Adoption du Règlement 707-2023 relatif à la distribution des sacs d'emplettes en plastique sur le territoire de la municipalité de Saint-Esprit
 - 5.3 Autorisation de signature - Entente avec la MRC de Montcalm concernant la gestion de matières résiduelles
 - 5.4 Mandat à Latendresse Asphalte inc. - Piste multifonctionnelle phase 2
 - 5.5 Mandat à la direction générale – dossier jeux d'eau
 - 5.6 Acquisition du logiciel Ultima pour archivage
 - 5.7 Versements dans le cadre de Programmes d'aide financière - Baril récupérateur d'eau de pluie / Produits d'hygiène féminine durables / Envertdissement
 - 5.8 Demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Projet d'usine d'eau potable
 - 5.9 Autorisation de détruire des dossiers selon la politique de conservation en vigueur
 - 5.10 Demande d'exemption de taxes foncières – La Rescousse Montcalm
 - 5.11 Évaluation d'une demande de permis assujéti au Règlement relatif au PIIA au 21-27, rue de l'Auberge (lot 2 540 341) – Changement toiture et revêtement extérieur
 - 5.12 Participation au tournoi de golf du Club optimiste de Saint-Esprit
 - 5.13 Participation à l'événement caritatif Gastronomie & Casino de la MRC de Montcalm au profit du Centre de femmes Montcalm
 - 5.14 Autorisation pour la tenue de l'évènement Fête des Récoltes et dépôt de la programmation
 - 5.15 Autorisation de lancer l'appel de projets – Budget participatif 2024
 - 5.16 Appui - Déclaration Ianaudoise pour l'environnement
 - 5.17 Motion de félicitations pour la Fête nationale
6. VARIA
7. PÉRIODE DE QUESTIONS



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2023-07-168

IL EST PROPOSÉ PAR : Dominique Majeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.



2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2023

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2023-07-169

IL EST PROPOSÉ PAR : André Renaud
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 comme présenté.

ADOPTÉE.



2.2 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 19 juin 2023

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2023 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2023-07-170

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2023 comme présenté.

ADOPTÉE.



3. APPROBATION DES COMPTES

3.1 Comptes à payer

Considérant que les listes des comptes payés et à payer au 30 juin 2023 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2023-07-171

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 30 juin 2023 totalisant **269 114.05 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, le directeur général et greffier-trésorier a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 30 juin 2023, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'il a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **623 521.15 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

ADOPTÉE.



3.1 Décompte #1 – Réfection de la rue Rivest

Considérant le contrat portant le numéro MSES-2203-L10 intervenu entre la Municipalité de Saint-Esprit et *Excavations G. Allard inc.* pour les travaux de réfection de la rue Rivest;

Considérant la demande de paiement de l'entreprise et la recommandation de paiement de Jean-Philippe Lemire, ingénieur chez Parallèle 54;

Considérant la retenue contractuelle de 10 %.

2023-07-172

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le paiement du décompte # 1 à l'entreprise *Excavations G. Allard inc.* au montant de **573 570,04 \$ taxes incluses**, la retenue contractuelle de 10 % (GL 55-13610-000) ayant été retranchée, et ce, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier, s'il y a lieu.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire **23-05007-721**, de financer la dépense à même le règlement d'emprunt 686-2022 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



3.2 Paiement du huitième versement à Les Sables Fournel et fils inc. – autorisation

Considérant les modalités de paiement dans le devis de service pour déneigement, fourniture et épandage d'abrasifs sur les chemins, rues, trottoirs et bordures de rues prévues à son article 8.1;

Considérant que pour chaque année de contrat, il est prévu que le paiement s'effectue à l'adjudicataire en huit (8) versements et que pour le 8^e versement, soit celui de juin/juillet, sera payé par l'adoption d'une résolution du conseil municipal, et ce, à la condition que toutes les plaintes soient réglées ou que l'adjudicataire ait pris fait et cause de toutes les plaintes reçues et non réglées;

Considérant qu'à la fin des travaux, la dernière demande de paiement de l'adjudicataire doit être accompagnée d'un certificat indiquant que l'adjudicataire s'est conformé aux exigences de la *CNESST* et que la municipalité est libérée de toutes obligations envers cette dernière comme spécifiée au devis à l'article 4.7;

Considérant que l'adjudicataire a fourni un registre détaillé de la saison incluant la date, la quantité et la provenance de la neige qui a été transportée au site de neiges usées;

Considérant que le directeur des infrastructures et de l'aménagement indique que tous les bris ou anomalies répertoriés ont été réparés à la satisfaction de la municipalité, ou que l'adjudicataire a pris fait et cause pour chacun des bris qui seront à réparer prochainement.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

2023-07-173

IL EST PROPOSÉ PAR : Dominique Majeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le paiement du huitième versement au courant de juillet 2023, et ce, une fois qu'une inspection finale aura été effectuée à la satisfaction de la municipalité et sur recommandation du directeur des infrastructures et de l'aménagement et l'engagement de l'entrepreneur à réparer les bris à la satisfaction de la municipalité.

DE REMERCIER sincèrement *Les Sables Fournel et fils inc.* et leur équipe pour l'exécution de leur mandat de façon efficace et professionnelle.

D'AFFECTER cette dépense de **49 273,97 \$** aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-33000-443** et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



4. DÉPÔT DE RAPPORTS

4.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (juin 2023)

DÉPÔT

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis ou refusés pour le mois de juin 2023.



5. AFFAIRES DIVERSES

5.1 Nomination Myriam Dion au poste de secrétaire-réceptionniste et préposée à la taxation

Considérant le besoin de la municipalité à combler le poste de secrétaire-réceptionniste et préposée à la taxation suite au départ de la détentrice du poste;

Considérant qu'un affichage a eu lieu en mai 2023;

Considérant que madame Myriam Dion s'est démarquée et possède toutes les aptitudes et les qualifications nécessaires pour le poste.

2023-07-174

IL EST PROPOSÉ PAR : Rachel Grégoire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER madame Myriam Dion au poste de secrétaire-réceptionniste et préposée à la taxation. Madame Dion devra traverser avec succès la période de probation de huit cent quarante (840) heures travaillées, comme prévu à la convention collective.

Les conditions salariales et les avantages sociaux reliés à cette fonction sont ceux décrits à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.



5.2 Adoption du Règlement 707-2023 relatif à la distribution des sacs d'emplètes en plastique sur le territoire de la municipalité de Saint-Esprit

Considérant que l'avis de motion et le projet de règlement ont été déposés à la séance ordinaire du conseil du 5 juin 2023;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

Considérant que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

Considérant que copie du présent règlement est mis à la disposition du public séante tenante;

Considérant que toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

Considérant que le maire mentionne que ce règlement a pour objet de permettre d'orienter les usages commerciaux sur le territoire de Municipalité vers des pratiques plus durables en limitant la distribution de sacs en plastique à usage unique et en encourageant ses citoyens à utiliser des sacs réutilisables.

2023-07-175

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Myriam Derome
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le *Règlement 707-2023 relatif à la distribution des sacs d'emplettes en plastique sur le territoire de la municipalité de Saint-Esprit*, comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.



5.3 **Autorisation de signature - Entente avec la MRC de Montcalm concernant la gestion de matières résiduelles**

Considérant le projet d'entente établissant, en cas d'acquisition de compétence par la MRC de Montcalm, les conditions relatives au transfert de l'équipement et du matériel requis pour l'exercice de la compétence en gestion des matières résiduelles (collectes sélectives).

2023-07-176

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Simon Franche, ainsi que le maire, Monsieur Germain Majeau, à signer l'entente avec la MRC de Montcalm concernant la gestion de matières résiduelles.

Cette résolution abroge la résolution 2023-06-148.

ADOPTÉE.



5.4 **Mandat à Latendresse Asphalte inc. - Piste multifonctionnelle phase 2**

Considérant les offres de service déposées de deux fournisseurs pour la phase 2 des travaux de piste multifonctionnelle.

2023-07-177

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER l'offre de services de *Latendresse Asphalte inc.* pour la phase 2 des travaux de piste multifonctionnelle, au cout de **43 807.50 \$ plus taxes**.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire **23-07002-721**, d'en autoriser le paiement et de financer cette dépense par le règlement d'emprunt 660-2021.

ADOPTÉE.





MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

5.5 *Mandat à la direction générale – dossier jeux d'eau*

Considérant qu'il y a lieu d'apporter rapidement des correctifs au système de récupération d'eau installé aux jeux d'eau de la Municipalité.

2023-07-178

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

Que le conseil municipal mandate la direction générale de la Municipalité pour entamer tout recours et réclamations envers l'entrepreneur responsable des travaux (Playtec).

Que le conseil municipal autorise le directeur général à mandater tout entrepreneur pour la réalisation des travaux correctifs nécessaires au bon fonctionnement des jeux d'eau et d'en réclamer les coûts à Playtec.

ADOPTÉE.



5.6 *Acquisition du logiciel Ultima pour archivage*

Considérant qu'Ultima offre un logiciel adéquat et efficace pour l'archivage des documents municipaux;

Considérant que l'archiviste de la MRC Montcalm travaille avec ce logiciel dans plusieurs autres installations;

Considérant l'offre de service de 7 500 \$ plus taxes pour l'installation;

Considérant les frais de licences payables à la MRC de Montcalm directement chaque année.

2023-07-179

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Myriam Derome
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE PROCÉDER à l'acquisition du logiciel d'archivage par Ultima au coût de **7 500 \$ plus taxes**, tel que détaillé dans l'offre de services.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire **23-02000-729**, d'en autoriser le paiement et de financer cette dépense par le fonds de roulement remboursable sur cinq (5) ans.

ADOPTÉE.



5.7 *Versements dans le cadre de Programmes d'aide financière - Baril récupérateur d'eau de pluie / Produits d'hygiène féminine durables / Envertdissement*

Considérant les demandes reçues dans le cadre des différents programmes d'aide financière;

Considérant que les demandes répondent aux critères d'admissibilité.

2023-07-180

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Rachel Grégoire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER :

- Quatre (4) versement de **75 \$** aux demandeurs du programme de baril récupérateur d'eau de pluie;
- Cinq (5) versements de **100 \$** aux demandeurs du programme de produits d'hygiène féminine durables;
- 100 % du coûts d'achat et d'installation d'un (1) arbre par le programme Envertdissement.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

D’AFFECTER ces dépenses aux activités de fonctionnement au poste budgétaire **02-59000-996** (baril récupérateur d’eau de pluie et produits d’hygiène féminine durables) ainsi que le poste budgétaire **02-62200-629** pour le programme Enverdissement, et d’en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



5.8 Demande d’autorisation auprès du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Projet d’usine d’eau potable

Considérant que la municipalité de Saint-Esprit souhaite démontrer son engagement dans le cadre d’une demande d’autorisation pour l’usine d’eau potable.

2023-07-181

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers (6) :

DE S’ENGAGER à :

- utiliser et entretenir ses installations de production d’eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d’exploitation préparé par l’ingénieur;
- le cas échéant, à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet d’eaux résiduelles provenant de la chaîne de traitement de l’eau et du traitement des eaux de lavage;
- mandater un ingénieur pour produire le manuel d’exploitation des installations de production d’eau potable et à en fournir une copie au MELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service. Le manuel d’exploitation fournit au requérant les instructions requises pour assurer une exploitation adéquate et efficace des ouvrages.

ADOPTÉE.



5.9 Autorisation de détruire des dossiers selon la politique de conservation en vigueur

Considérant la politique de conservation en vigueur;

Considérant la liste des dossiers à détruire en référence au 27 juin 2023 préparée par Diane Lamarre, responsable de la bibliothèque et des archives et Janie Benoit, archiviste régionale, à savoir ces dossiers :



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

CODE	TITRE DU DOSSIER	ANNÉE O	ANNÉE F	DÉLAI
104-111	Demandes d'accès à l'information	2018	2019	04-130
102-110	Comité transitoire - Regroupement OMH	2016	2017	03-330
105-142	Trottoirs rue principale - Opinion légale	1988	1988	01-520
106-105	Réclamation assureurs	2011	2019	01-550
111-170	MRC - Avis publics	1996	2015	03-320
112-120	SSI Funeraillies Pompier Marc Quevillon remerciements	2014	2014	03-320
113-110	Plaintes citoyens	2013	2017	03-340
105-144	Refoulements d'égouts 2010 Desjardins Assurances c. Municipalité de Saint-Esprit	2010	2012	01-560
113-121	Demandes diverses citoyens	2011	2013	03-340
114-200	Documents d'information générale	2004	2018	03-320
202-110/02	EMPRUNT REGL. 316-325-326	1991	2007	05-220
202-110	Financement règlements 363-369	1997	2007	05-220
202-110	Financement règlements 188-190-206-256-264	1984	2005	05-220
202-110	Financement règlements 256-264-300	1989	2009	05-220
202-110	États des comptes des obligations	1977	2004	05-220
202-110	Financement des règlements 206-211	1980	2006	05-220
202-110	Financement des règlements 206-211-256-264	1986	1996	05-220
202-110	Financement du règlement 206	1975	1978	05-220
202-110/04	EMPRUNT REGL. 188-190-206-256-264-314	1991	1996	05-220
202-110/14	COUPONS NON RÉCLAMÉS CURATEUR PUBLIC	1991	1997	05-220
202-110/15	EMPRUNT REGL 188-190-208	1969	1975	05-220
202-110/16	EMPRUNT REGL 188-190-208	1970	1970	05-220
202-110/17	EMPRUNT REGL 188-190-206-208-211	1973	1986	05-220
202-110/18	EMPRUNT COUPONS BILLETS	1992	1993	05-220
202-110/19	EMPRUNT REGL 394-395	1998	2008	05-220
202-110/20	EMPRUNT REGL 206-211-256-264-327	1992	2007	05-220
202-110/21	EMPRUNT REGL 422-2001 CAMION POMPIER	2002	2007	05-220
202-110/22	EMPRUNT REGL 452-2002	2002	2002	05-220
202-110/23	EMPRUNT REGL 442-2001 ET 446-2001	2001	2007	05-220
202-110/24	EMPRUNT REGL 446-2001 PARC INDUSTRIEL	2002	2007	05-220
202-110/25	EMPRUNT REGL 447-2002	2002	2009	05-220
203-101/01	PERCEPTECH - PERCEPTION DES TAXES	2002	2002	05-510
204-100/01	AMÉNAGEMENT BUDGÉTAIRE	2014	2015	05-120
205-120/01	IMMOBILISATIONS REDRESSEMENT	1980	1999	05-120



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

206-140/01	RAPPORTS TPS TVQ 2014	2014	2015	05-240
206-140/13	RAPPORTS TPS TVQ 2013	2013	2014	05-240
206-140/12	RAPPORTS TPS TVQ 2012	2012	2013	05-240
206-140/11	RAPPORTS TPS TVQ 2011	2011	2012	05-240
206-140/10	RAPPORTS TPS TVQ 2010	2010	2011	05-240
206-140/09	RAPPORTS TPS TVQ 2009	2009	2010	05-240
207-100/01	T4 SOMMAIRE DES RETENUES ET COTISATIONS	2004	2004	05-240
208-100/09	ENCAISSEMENTS DIVERS 2010	2010	2010	05-120
208-100/01	ENCAISSEMENTS DIVERS 2011	2011	2011	05-120
208-100/02	ENCAISSEMENTS DIVERS 2012	2012	2012	05-120
208-100/03	ENCAISSEMENTS DIVERS 2013	2013	2013	05-120
208-100/04	ENCAISSEMENTS DIVERS 2014	2014	2014	05-120
208-100/05	ENCAISSEMENTS DIVERS 2015	2015	2015	05-120
208-131/02	AVIS ARRÉRAGES DE TAXES 2011	2011	2015	05-510
208-131/03	AVIS ARRÉRAGES DE TAXES 2012	2013	2015	05-510
208-131/07	AVIS ARRÉRAGES DE TAXES 2013	2013	2015	05-510
208-131/08	AVIS ARRÉRAGES DE TAXES 2010	2012	2014	05-510
208-140/01	SUBVENTION - AMELIORATION RANG COTE SAINT LOUIS	2002	2002	05-520
208-140/02	SUBVENTION - ENTRETIEN RÉSEAU ROUTIER	2003	2003	05-520
208-140/03	SUBVENTION - RUE ST ISIDORE	2002	2004	05-520
208-140/04	SUBVENTION - RANG RIVIÈRE SUD ASPHALTAGE	2004	2005	05-520
208-140/05	SUBVENTION - RANG CONTINUATIONS PAVAGE	2005	2006	05-520
208-140/06	SUBVENTION PIIA DESJARDINS	2012	2015	05-520
105-143/06	borne fontaine dommage coin Montcalm et Principale	2012	2023	01-560
105-143/05	Dommmages eau mairie	2008	2023	01-560
105-143/10	Mise en demeure- Accident rang Montcalm	2018	2023	01-560
105-143/11	Mise en demeure- Rang de la Riviere nord	2018	2023	01-560
105-143/01	Mise en demeure- Inondation rue Vézina	1997	2023	01-560
105-143/04	Centrale des Urgences de Rousseau-Mise en demeure 11-02-2011	2012	2023	01-560
105-143/02	Roulottes Rang des Continuations poursuites	2002	2023	01-560
105-143/03	Chiens- Elisabeth Albanis	2008	2023	01-560
	AVIS DE CONVOCATION	2019 ET AVANT	2023	01-320
106-100	ristournes assurances MMQ	2018 et avant	2023	01-430
106-100	annulation d'assurance et remboursement prime	2016	2023	01-430
106-100	documents divers Univesta (ancien assureur)	2016	2023	01-430
104-111/004	demandes d'accès à un document	2012 et avant	2023	04-130



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

104-111/003	demandes d'accès à un document	2014-2015-2016	2023	04-130
104-111/002	demandes d'accès à un document	2017	2023	04-130
114-250/87	Perseverance scolaire	2019 et avant	2023	03-330
101-110/01	Taches et responsabilités du Conseil	2012-2013	2023	01-210
101-110/02	autorisation au directeur general d'effectuer les dépenses incompressibles et/ou obligatoires annuellement	2011-2009-2007	2023	01-230
	Commission d'accès à l'information: formulaire de designation d'une personne responsable	2000, 2014, 2019	2023	01-230
	factures fournisseurs 2020 qui ont été numerises	2020	2020	05-310
	binder- écritures de journal	2013	2023	05-120
	binder Balance de vérification, bilan, état des activités financières	2013	2023	05-120
	binder registre des salaires	2014	2023	05-120
	binder revenus et encaissements	2014	2023	05-120
	binder Balance de vérification, bilan, état des activités financières	2014	2023	05-120
	binder registre des salaires	2016	2023	05-120

2023-07-182

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER l'administration à détruire les dossiers selon la liste préparée datée du 7 juin 2023.

ADOPTÉE.



5.10 Demande d'exemption de taxes foncières – La Rescousse Montcalm

Considérant que l'organisme La Rescousse Montcalm a soumis dernièrement à la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 114 rue Montcalm à Saint-Esprit;

Considérant que la Commission municipale du Québec, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, peut accorder une reconnaissance dont découle une exemption aux fins des taxes foncières;

Considérant qu'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission municipale du Québec consulte la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande.

2022-07-183

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DÉCLARER n'avoir aucune objection à la confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières de l'organisme La Rescousse Montcalm, pour l'immeuble situé au 114 rue Montcalm à Saint-Esprit, et ne requiert pas d'audience.

ADOPTÉE.





MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

5.11 Évaluation d'une demande de permis assujetti au Règlement relatif au PIIA au 21-27, rue de l'Auberge (lot 2 540 341) – Changement toiture et revêtement extérieur

Considérant que le projet consiste au changement de toiture et revêtement extérieur;

Considérant que ce projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #659-2021;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #659-2021;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

2023-07-184

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le service d'urbanisme à délivrer les permis et certificats requis en lien avec cette décision conformément à la réglementation applicable en vigueur au moment de la demande.

Que cette résolution, qui constitue une condition préalable à l'émission des permis et/ou des certificats requis, sera caduque si les travaux ne sont pas entrepris avant un délai de 12 mois de la présente résolution d'approbation.

Si les travaux projetés répondent aux critères pour la subvention relative au programme de revitalisation décrit dans le règlement, le requérant pourrait déposer une demande lorsqu'il aura terminé ses travaux, le tout dans les délais du permis émis, selon les sommes résiduelles disponibles dans le programme de subvention mis en place par la municipalité de Saint-Esprit et selon les critères d'admissibilité du programme qui sera en vigueur au moment de la demande.

ADOPTÉE.



5.12 Participation au tournoi de golf du Club optimiste de Saint-Esprit

Considérant le tournoi de golf du Club optimiste de Saint-Esprit qui se déroulera le 12 août 2023;

2022-07-185

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la participation des sept (7) élus au souper ainsi que la participation au golf pour Monsieur Maxime Villemaire, pour représenter la municipalité L'inscription au montant total de **540 \$** à la charge de la municipalité.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-11000-310** et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



5.13 Participation à l'événement caritatif Gastronomie & Casino de la MRC de Montcalm au profit du Centre de femmes Montcalm

Considérant la tenue de l'événement caritatif Gastronomie & Casino de la MRC de Montcalm au profit du Centre de femmes Montcalm qui se déroulera le 9 novembre 2023.

2023-07-186

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

D'AUTORISER monsieur Germain Majeau, maire, ainsi que monsieur André Renaud, conseiller municipal, à représenter la municipalité à l'événement caritatif Gastronomie & Casino de la MRC de Montcalm qui se déroulera le 9 novembre 2023 au *Club de golf Montcalm* et représentant une somme de **400 \$**.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-11000-310** et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



5.14 *Autorisation pour la tenue de l'évènement Fête des Récoltes et dépôt de la programmation*

Considérant qu'aura lieu la Fête des Récoltes le samedi 16 septembre 2023;

Considérant la programmation déposée par la coordonnatrice aux loisirs.

2023-07-187

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le comité organisateur à dépenser les sommes nécessaires pour la Fête des Récoltes qui se déroulera le 16 septembre prochain. Un budget de 15 000 \$ est alloué à l'activité.

D'AFFECTER ces dépenses aux activités de fonctionnement **02-70150-447** et d'en autoriser les paiements.

ADOPTÉE.



5.15 *Autorisation de lancer l'appel de projets – Budget participatif 2024*

Considérant que la Municipalité aimerait sonder ses citoyens dans le cadre du projet de budget participatif 2024.

2023-07-188

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Myriam Derome
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le lancement de l'appel de projets dans le cadre du budget participatif 2024. Un budget de **20 000 \$** est alloué à l'activité.

ADOPTÉE.



5.16 *Appui - Déclaration lanadoise pour l'environnement*

Considérant que les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux, qu'ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

Considérant que les changements climatiques exigent des réponses locales et qu'ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

Considérant que les changements climatiques nécessitent un engagement politique et qu'ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élus et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

Considérant que les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée, qu'ils demandent une réaction forte et concertée;

Considérant les priorités régionales adoptées par la région de Lanaudière dans le cadre de la stratégie visant à assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT) en lien avec l'environnement;

Considérant que le conseil d'administration de la Table des préfets s'est positionné à l'effet que l'environnement devait être une priorité;

Considérant qu'il y a lieu de s'engager pour l'adaptation aux changements climatiques et que cette Déclaration se veut un premier pas pour la région de Lanaudière;

Considérant que cette Déclaration sera révisée en fonction des données collectées au cours des prochaines années et des engagements pris par les municipalités;

Considérant que les objectifs liés à la présente déclaration visent à adresser les éléments suivants :

- Augmenter la canopée projetée en milieu urbanisé et/ou noyau villageois
- Favoriser la connectivité entre les milieux naturels
- Protéger les milieux naturels dans nos municipalités et/ou MRC
- Encourager la protection des espaces naturels en augmentant la densité urbaine
- Réduire la part de l'utilisation de l'auto solo
- Contribuer à l'électrification des transports (au niveau municipal)
- Contribuer à l'électrification des transports (au niveau des citoyens)
- Améliorer l'offre et augmenter le nombre d'usagers du transport en commun
- Améliorer l'offre de transports actifs
- Réduire la consommation d'énergie de nos services et bâtiments municipaux
- Réduire la consommation d'énergie fossile sur le territoire de sa municipalité
- Produire de l'énergie de proximité
- Réduire la consommation moyenne d'eau par citoyen
- Réduire les apports sanitaires dans les cours d'eau
- Renforcer le plan de sécurité civile et les schémas de couverture de risque
- Développer une politique régionale écoresponsable
- Réduire les émissions de G.E.S. par citoyen par municipalité
- Favoriser et faciliter le partage des équipements municipaux ou achats regroupés
- Encourager l'économie locale ou de proximité
- Réglementer l'usage des insecticides, pesticides et herbicides sur le territoire

Considérant qu'au cours des premières années suivant la Déclaration, les éléments suivants feront l'objet d'une recherche régionale par la Table des préfets de Lanaudière visant à documenter la situation actuelle afin d'être en mesure d'évaluer la progression d'ici 2030 :

- Pourcentage de milieux naturels (local, MRC, régional)
- Canopée (local, MRC, régional)
- Émission de gaz à effet de serre (local, MRC)
- Tonnage matières résiduelles ultimes / citoyens (local, MRC)
- Quantité d'eau consommée par citoyen (relié au réseau) (local)
- Enquête origine destination sur le transport collectif

2023-07-189

IL EST PROPOSÉ PAR : André Renaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADHÉRER à la Déclaration en environnement de Lanaudière (DEL-23) afin d'adresser les enjeux liés à la lutte et l'adaptation aux changements climatiques.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Table des préfets de Lanaudière.

ADOPTÉE.



5.17 Motion de félicitations pour la Fête nationale

Considérant que la Fête nationale fut une grande réussite appréciée de tous.

2022-07-190

IL EST PROPOSÉ PAR : Myriam Derome

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REMERCIER Kalimba, Mathieu Provençal et son groupe, l'équipe des Productions Méga-Animation, Roxanne Bolduc et les enfants, Noémie et Charlie Gosselin pour la danse, la Maison des jeunes pour le popcorn, les Grizzlies pour le bar, Jocelyn Pichette, Benoit Pelletier, Yvon Grégoire, Amable Casabella et les conseillers municipaux : Alain Robert, André Renaud, Dominique Majeau, Maxime Villemare pour le montage et démontage du chapiteau ainsi que pour le foyer, les fournisseurs, la concession du restaurant – merci Christiane et ton équipe, les employés municipaux : Alain Beaudry, Stéphan Charbonneau, Geneviève Grignon et tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce grand rassemblement.

DE PARTAGER ces remerciements sur les réseaux sociaux ainsi que dans l'Info+Saint-Esprit.

ADOPTÉE.



6. VARIA

Aucun sujet.



7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.



Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -

Simon Franche,
Directeur général et greffier-trésorier





MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 28, l'ordre du jour est épuisé.

2023-07-191

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

- Original signé -

- Original signé -

\_\_\_\_\_  
Germain Majeau  
Maire et  
Président d'assemblée

\_\_\_\_\_  
Simon Franche  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Je, Germain Majeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

\_\_\_\_\_  
Germain Majeau,  
Maire et Président d'assemblée